

Depuis quelques années, de nouveaux dispositifs sont apparus dans le champ scolaire: les services de médiation scolaire, les équipes mobiles, les AMO... en plus des centres PMS qui travaillent de longue date dans les écoles. Les différentes missions des uns et des autres se complètent et se chevauchent parfois. Qui fait quoi? Pas toujours facile de se retrouver dans cet imbroglio... Un petit tour d'horizon s'impose.

■ Toutes les écoles collaborent avec un **Centre PMS**. Ceux-ci sont devenus leurs partenaires incontournables et prestent les activités suivantes: l'offre de service aux consultants; la réponse aux demandes des consultants; les actions de prévention; le repérage des difficultés; le diagnostic et la guidance; l'orientation scolaire et professionnelle; le soutien à la parentalité; l'éducation à la santé. Les psychologues, infirmières, assistants sociaux (et les médecins conventionnés des PSE¹) qui y travaillent ont pour mission de "contribuer à rendre optimales les conditions psychologique, psychopédagogique, médicale, paramédicale et sociale de l'élève lui-même et de son entourage éducatif immédiat, afin de lui offrir les meilleures chances de développement harmonieux de sa personnalité et de son bien-être individuel et social"² (cf. encadré).

■ En ce qui concerne les **services de médiation scolaire**, ils ont pour mission, en Région wallonne et Région bruxelloise, de prévenir la violence et le décrochage scolaire en

À l'aide...

Décrochage, violence, réorientation... Pour faire face à ces difficultés, les écoles peuvent compter sur de nombreux services.

Comment savoir à qui s'adresser?

favorisant, en conservant et en rétablissant le climat de confiance dans les relations entre l'élève, ses parents et l'équipe pédagogique. La médiation est un processus relationnel initié par un tiers, indépendant, neutre et tenu à la règle de confidentialité. En Région wallonne, le service est externe à l'école alors qu'en Région bruxelloise, la particularité est la présence permanente du médiateur au sein de l'établissement.

■ Les **équipes mobiles** ont, quant à elles, comme objectif d'aider les élèves en situation de crise ainsi que les adultes qui les entourent, d'agir de manière préventive afin d'éviter des tensions, de veiller à la reprise du dialogue au sein d'un établisse-

ment quand il a été rompu, et d'offrir des actions de sensibilisation à la gestion des conflits.

■ Et à côté de ces structures plutôt centrées sur l'école, les **services d'aide en milieu ouvert (AMO)** sont actifs dans le domaine de l'aide préventive au bénéfice des jeunes dans leur milieu de vie et dans leurs rapports avec l'environnement social. Cette aide préventive comporte une aide individuelle, sociale et éducative, une action communautaire et une action collective. ■

BRIGITTE GERARD

1. Service de Promotion de la Santé à l'École
2. Arrêté royal organique, art. 3, 30.08.1962

à lire...

Équipes mobiles - services de médiation scolaire: missions
(circulaire de la Communauté Française):

www.adm.cfwb.be/upload/docs/2073_20070524160011.pdf

Liste des services AMO:

www.aidealajeunesse.cfwb.be/index.php?id=363

ET VOUS, QU'EN DITES-VOUS?

Quelles sont les missions et particularités des Centres PMS?

Les missions des Centres PMS ont été précisées par un décret datant du 14/07/2006. Depuis la création des Centres, la réalité du travail quotidien a sans cesse évolué. Le décret a pour objectif d'accroître la visibilité de l'institution, qui est ancienne et en même temps évolutive. Cette relecture des missions essaie de donner plus d'efficacité aux acteurs. Les Centres PMS ne se situent pas dans un service d'intervention ponctuelle; c'est la seule institution qui assure une présence permanente à l'école pendant tout le cursus scolaire. Elle s'inscrit clairement dans le champ de l'éducation, ce qui n'est pas nécessairement le cas pour les autres services. L'objectif poursuivi est de permettre à chaque élève de mener son cursus scolaire dans les meilleures conditions. La notion d'accompagnement est très importante. Une autre particularité est que nous prenons en compte les dimensions psychologiques, médicales et sociales qui influencent l'évolution personnelle, les relations sociales, les apprentissages et les choix scolaires des élèves. Par ailleurs, les agents PMS sont soumis au secret professionnel, ce qui n'est pas non plus le cas de tous.

Une collaboration est-elle possible entre les PMS et les autres institutions?

Les partenariats sont tout à fait possibles et s'établissent en fonction des besoins rencontrés par les équipes éducatives et des priorités qui nécessitent des interventions spécifiques. Par rapport à des situations d'urgence, les écoles peuvent faire appel à des services comme la médiation. Mais le chef d'établissement exerce un rôle central. Il doit être tenu informé de ce qui se passe dans son école et doit faire en sorte que la concertation se poursuive entre partenaires. Le revers de la médaille du partenariat est que, sur le plan politique, on a eu trop souvent tendance à créer de nouvelles structures d'appui, sans octroyer les moyens nécessaires aux services existants. Actuellement, on prend conscience que multiplier ainsi les structures n'est pas l'idéal.

Guy DE KEYSER, Secrétaire général de la Fédération des Centres PMS Libres

mais laquelle?

	Médiation scolaire Région wallonne	Médiation scolaire Bruxelles	Equipes mobiles	Centres PMS	Aide en Milieu Ouvert (AMO)
Niveaux d'enseignement	Secondaire ordinaire Fondamental ordinaire	Secondaire ordinaire Fondamental ordinaire	Fondamental, secondaire ordinaires et spécialisé	Enseignement obligatoire	Jeunes de moins de 18 ans
Territoire	Région wallonne Intervenants externes	Région bruxelloise Intervenants internes	Communauté française Intervenants externes	Établissements scolaires des Communautés française et germanophone	Communauté française
Compétences	Problèmes relationnels entre élèves, entre parents d'élèves et membres du personnel, entre membres du personnel et élèves	Problèmes relationnels entre élèves, entre parents d'élèves et membres du personnel, entre membres du personnel et élèves	Problématiques entre élèves, entre des tiers et des élèves et/ou des membres du personnel, entre membres du personnel et élèves ainsi qu'entre adultes au sein du personnel	Services aux élèves, aux parents et aux enseignants; lieux-repères où les personnes posent leurs questions, travaillent leurs interrogations et construisent leurs décisions tout au long du parcours scolaire	Aide préventive au bénéfice des jeunes dans leur milieu de vie et dans leurs rapports avec l'environnement social
Source de la demande	Secondaire ordinaire: direction, éducateur, élève, famille, service extérieur Fondamental ordinaire: personne extérieure et PO dans l'enseignement subventionné	Secondaire ordinaire: direction, éducateur, élève, famille, service extérieur Fondamental ordinaire: personne extérieure et PO dans l'enseignement subventionné	Dans l'enseignement subventionné, les PO	Élèves, parents, équipes éducatives, services extérieurs (SAJ, services sociaux, corps médical, centre de guidance, Service de Promotion de la Santé à l'École...)	Jeunes, famille, personnes proches
À qui adresser la demande?	Coordonateur/-trice du service ou médiateur de la zone	Responsable du réseau, ou Direction générale de l'enseignement obligatoire, ou médiateur s'il est dans l'école	Direction générale de l'enseignement obligatoire	Équipes des Centres PMS (psychologues, infirmières, assistants sociaux)	Services de l'AMO